



Programme BARRACUDA

Compte tenu de la sensibilité du sujet, seules les informations publiques sont autorisées à être retranscrites. Retenez donc ce qui suit :

Le DUGUAY-TROUIN (Sous-Marin n°2) a été admis au service actif en avril 2024. Des réserves d'acceptation sont en cours de résolution.

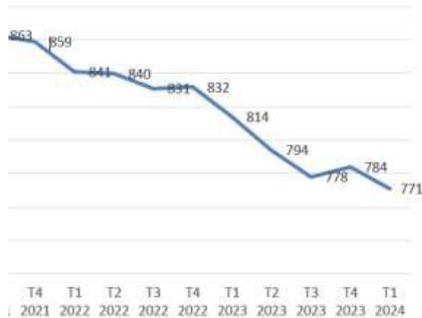
Pour le TOURVILLE (SM3), la mise en route du réacteur (divergence) a été effectuée en avril 2024. Le DEGRASSE (SM4) est entré en phase propre. Le RUBIS (SM5) est l'avant dernier bâtiment. Le dernier, le CASABIANCA (SM6), fait face à des problèmes d'approvisionnements (liés aux délais entre la fabrication des premiers équipements pour les premiers sous-marins et ceux nécessaires pour le 6ème).

Le Dry Deck Shelter n°2 sera livré cet été. Installé sur le dos du bâtiment, derrière le massif, ce module est un hangar de pont spécialement conçu pour accroître les capacités des SNA français en matière d'opérations spéciales. Il peut accueillir différents matériels des commandos marine, dont le propulseur sous-marin de troisième génération (PSM3G).

La CFE-CGC constate enfin la maîtrise du programme qui a été maintes fois dénoncée pour ses retards et dépassements. La CFE-CGC espère que le REX BARR sera profitable aux futurs programmes sous-marin et en particulier pour les programmes Pays-Bas et SNLE3G.

** Pour les plus novices d'entre nous, le 1er sous marin du programme BARRACUDA est le SUFFREN.*

Bilan social 2023



Le bilan social 2023 a fait l'objet d'un travail d'analyses en commission sociale le 21 mai dernier. Pour rappel, le bilan social est le document qui récapitule les principales données chiffrées permettant d'apprécier la situation de l'établissement dans le domaine social.

Les années se suivent et malheureusement se ressemblent ! Les élu(e)s déplorent la chute constante des effectifs de l'établissement, le doublement du nombre de salariés d'entreprises extérieures, la diminution de l'ancienneté des salariés de l'établissement, la perte de compétences, l'augmentation des départs de salariés confirmés.

La CFE-CGC s'est abstenue pour les raisons citées précédemment.

La CFE-CGC demande à la Direction de mettre en place les moyens pour la transmission de l'expérience des anciens acquise au fil des années et le déploiement d'une véritable politique de gestion et de transfert des compétences.

La CFE-CGC rappelle qu'une attention particulière doit être apportée sur la reconnaissance, la surcharge de travail récurrente constatée depuis plusieurs années et particulièrement dans certaines directions.



Défense Environnement Services - Bilan 2023 -

DES (JV 51% Véolia et 49% NG) assure les prestations de gestion et de maintenance des 2 sites et de reprographie sur Finlay. Chaque année, un bilan de l'activité DES est dressé par la Direction. Celui pour 2023 n'envoie pas de bons signaux : Le panel fournisseurs Véolia reste à développer, les fondamentaux du métier pas toujours intégrés, des outils mis à disposition pas toujours performants, des difficultés persistantes de maîtrise des sous traitants.

La CFE-CGC est la première à dénoncer la non atteinte de la prestation attendue. Elle rappelle que les salariés NG doivent être acteurs et alerter les moyens généraux en cas de constats de défaillance ou dysfonctionnement de DES. Elle salue cependant le travail quotidien des équipes DES et particulièrement l'énorme travail effectué dans le cadre du casernement sur Finlay l'été dernier.



Réconcilions performance et bien-être au travail

CFE-CGC Naval Group Région Parisienne, notre ADN, vous défend

Appelez nous au 06 74 00 02 22

Venez nous rencontrer à Bagneux B046, à Finlay R066

Ecrivez nous @

Retrouvez nous sur

Intraneon, internet, LinkedIn et youtube

J'adhère





Jeux Olympiques et télétravail

Des mesures dérogatoires seront mises en place concernant le télétravail (TT) cet été et plus précisément du 15 juillet au 6 septembre pour tenir compte des Jeux Olympiques et paralympiques. Retenons ce qui suit :

- Facilités horaires autorisées pour venir sur site de Finlay plus tôt (sans doute dès 7h)
- 5 jours de TT max par semaine en accord avec le manager mais le principe est de venir sur site
- TT ouvert aux alternants et aux stagiaires
- Formation à la sureté liée au TT à réaliser pour les personnels ne télétravaillant pas d'habitude + remise du matériel nécessaire en cas de défaut d'équipement
- Déclaration des jours télétravaillés à faire dans SearRH
- En cas de défaillance du nomadisme, possibilité de se rendre sur Bagneux pour travailler

La CFE-CGC déplore que les personnels de Bagneux ne bénéficient pas de telles mesures notamment pour celles et ceux utilisant le RER B. En effet, il est naïf de croire que le RER B fonctionnera sans aucune difficulté — sachant qu'en mode nominal, ce mode de transport est déjà perturbé quasi quotidiennement.

La CFE-CGC déplore également l'absence d'indemnité pour les personnels ne travaillant pas d'habitude et l'absence de majoration de l'indemnité pour celles et ceux qui télétravaillent déjà.



Congés payés et arrêt maladie

La loi du 22 avril 2024 prévoit :

1. l'acquisition de congés payés durant les périodes d'arrêt maladie non professionnelle ;
2. la suppression de la limite d'un an relative à la période d'arrêt maladie d'origine professionnelle prise en compte pour déterminer le droit à congés payés ;
3. un délai de report de 15 mois en cas d'impossibilité de prise des congés payés ;
4. une obligation d'information à la charge de l'employeur, dans un délai d'un mois suivant le retour d'arrêt maladie, portant sur le nombre de jours acquis et la date jusqu'à laquelle ces jours peuvent être pris.

L'acquisition de ces congés se fait sur la base d'un ratio 4/5ème par rapport à l'acquisition classique (25 jours ouvrés → 20 jours ouvrés). L'acquisition durant l'arrêt maladie de très longue durée est plafonnée à 20 jours ouvrés selon certaines conditions. NG (via le CSPN) ne fera **pas de campagne de régularisation automatique**. Pour les arrêts de travail intervenus entre le 1er décembre 2009 et le 23 avril 2024, les demandes individuelles devront être faites au CSPN. La CFE-CGC vous suggère de vérifier le bilan de vos congés acquis durant vos périodes de très longue absence.

La CFE-CGC se félicite d'être informée des impacts législatifs de cette loi et espère que cette démarche de la DRH sera amenée à se pérenniser au gré des évolutions législatives impactant les droits sociaux.

Pour plus de détails sur la loi, cliquez [ICI](#)

Réconcilions performance et bien-être au travail

CFE-CGC Naval Group Région Parisienne, notre ADN, vous défend

Appelez nous au 06 74 00 02 22

Venez nous rencontrer à Bagneux B046, à Finlay R066

Ecrivez nous



Retrouvez nous sur

[Intrane](#), [internet](#), [LinKedIn](#) et [youtube](#)

Personne Compétente en Radioprotection



Radioprotection

Pour un besoin de sécurisation juridique, le CSE a été consulté sur la désignation de Conseillers en RadioProtection (CRP). Compte tenu du nombre réduit de collaborateurs concernés sur la Région Parisienne (des missionnaires) amenés à conduire des travaux en radioprotection, les CRP de Brest seront compétents pour notre établissement. Ils auront à charge la tenue des dossiers individuels et la gestion de la protection des missionnaires concernés.

La CFE-CGC a rendu un avis favorable sur cette consultation tout en demandant une mise à jour du DUERP (Document recensant les risques professionnels auxquels sont soumis les salariés franciliens).



J'adhère

